

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 15 Décembre 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

21/105/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence pour l'accueil des manifestations liées à l'opération Lecture par Nature 2021.**

21-37801-DC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Depuis 2017 la manifestation Lecture par Nature, organisée par l'Agence régionale du Livre Provence Alpes Côte d'Azur et les collectivités partenaires. L'objectif est de construire un réseau de lecture publique constitué par les 87 bibliothèques/médiathèques présentes sur 7 aires de lecture du territoire métropolitain.

La médiathèque est l'équipement culturel le plus répandu, ouvert à tous les publics, où s'imaginent et s'établissent de nouvelles relations avec les habitants, notamment par la participation de ces derniers aux propositions artistiques.

Les quatre premières éditions ont fait la démonstration que Lecture par Nature est un événement contribuant à une transversalité culturelle. Son objectif est d'expérimenter une action culturelle innovante intégrant les questions de l'accès à la culture et du renouvellement des publics, du rapport à l'écrit, à la lecture, à la littérature et au livre, aux nouvelles technologies, ainsi qu'à toutes les disciplines culturelles et artistiques.

Chaque année un appel à projet autour d'une thématique est lancé par la métropole, les associations retenues proposent différents ateliers et spectacles aux aires de lecture qui sélectionnent les manifestations qu'elles souhaitent accueillir.

L'aire Marseillaise regroupe l'ensemble des bibliothèques municipales qui ont participé aux différentes éditions : 2017 « la nature », 2018 « demain » parrainé par Hubert Reeves qui a fait une rencontre à l'alcazar intitulée « conversation autour de la biodiversité », 2019 « cuisine et littérature » dans le cadre de laquelle l'Alcazar a reçu l'émission « on va déguster avec François Régis Gaudry, 2020 « littérature et musique ».

En effet, Lecture par Nature s'inscrit dans les objectifs de politiques publiques suivants :

- favoriser le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large,
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

C'est pourquoi la Ville de Marseille souhaite s'associer pour la cinquième année consécutive à cette manifestation en accueillant au sein du réseau des bibliothèques entre le 27 octobre 2021 et le 22 janvier 2022, les représentations suivantes, produites par l'association « Image Clé » et la compagnie « Emile SAAR » avec la collaboration de l'écrivaine Sarah Kéryna, à la bibliothèque de la Grognarde située dans le 11ème arrondissement :

- Les affiches de rêves : les 10 novembre 2021 à Salim Hatubou, 4 décembre 2021 ;
- Vidéomaton exquis : les 19 janvier 2022 à Castellane et au Panier, 22 janvier 2022.

L'accès à ces manifestations est gratuit pour le public.

La Métropole assure l'organisation de la manifestation et le paiement des producteurs des spectacles retenus suite à un appel à projets auprès des acteurs culturels du territoire métropolitain autour de la thématique « Littérature et cinéma ». La Ville de Marseille met à disposition les espaces des bibliothèques et prend en charge les repas éventuels pour le personnel du producteur le jour des représentations. L'édition 2021 ne représentera aucun coût financier pour la Ville.

Le cadre et les modalités de ces dispositions font l'objet de la convention d'accueil des manifestations et de la convention type PEAC ci-annexées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la convention d'accueil des manifestations « Lecture par Nature 2021 » ci-annexée conclue entre la Métropole-Aix-Marseille Provence et la Ville de Marseille.

**ARTICLE 2** Est approuvée la convention type « Lecture par Nature 2021 » Parcours d'éducation artistique et culturel ci-annexée conclue entre la Métropole-Aix-Marseille Provence et la Ville de Marseille, l'opérateur et l'établissement scolaire.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer la convention d'accueil et les conventions types.

**ARTICLE 4** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets 2021 et 2022, nature et fonction correspondantes.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Pour Groupe Printemps Marseillais  
Majorité Municipale**

**Pour Groupe Retrouvons Marseille**

**Pour Groupe Une Volonté pour Marseille**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**